

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 4773

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 49**

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« subordonne »

les mots :

« peut subordonner ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'assouplir le dispositif pour que les Schéma de cohérence territoriale (SCOT) puisse bénéficier d'une faculté et non d'une obligation de subordonner l'ouverture à l'urbanisation dans les PLU à des conditions spécifiques dans leur rapport de présentation.